

seraient arrivés à présenter un bill qui en vaudrait vraiment la peine.

Oui, monsieur l'Orateur, je suis amèrement déçu. Tout d'abord, les dispositions du bill n° C-49, bien qu'elles pourvoient à l'établissement d'un Office national de l'énergie, n'autorisent pas la formation d'un organisme chargé de faire enquête, non plus que l'application d'une politique nationale relative à l'énergie.

J'estime, monsieur l'Orateur, que la présentation de ce bill qui établit l'Office national de l'énergie, est un truc et un mot d'ordre qu'on veut faire avaler aux députés et aux gens de ce pays, car l'Office national de l'énergie devrait être exactement ce que ce titre signifie, soit un office qui s'occupe des questions relatives à l'énergie au Canada.

Nous nous rendons bien compte qu'il y a des conflits de juridiction. Il y a la juridiction strictement fédérale; il y a la juridiction provinciale; il y a la juridiction interprovinciale et la juridiction internationale. Certes, le gouvernement aurait pu élaborer une loi qui aurait conféré plein pouvoir à cet office, dans les limites de la juridiction du parlement du Canada, et aurait dû aussi conférer à l'office des fonctions consultatives, du moins, qui lui auraient permis de chercher à régler les problèmes tant à l'échelon interprovincial qu'à l'échelon international.

Je ne pense pas que le gouvernement cherche à se jouer de nous, mais il ne peut se jouer de lui-même non plus, car on ne peut avoir un Office national de l'énergie qui ne s'appliquerait pas à toutes les provinces et à tout ce qui est de nature énergétique dans ce pays. Si on veut instituer un programme national en matière d'énergie, on ne peut considérer l'énergie électrique comme relevant du domaine provincial. Il faudrait établir un réseau électrique national, comme il en existe un au Royaume-Uni, un mode de centralisation et de réglementation de l'énergie à l'échelle nationale et interprovinciale. Une fois cela admis, la question se pose ensuite de savoir si l'énergie devrait être hydro-électrique, thermique, nucléaire ou tirée du charbon. Je ne puis imaginer l'établissement d'un plan de ce genre sauf,—je vais me servir du mot "direction",—sous la direction du gouvernement fédéral à titre de conseiller, car l'énergie est tellement mêlée à tout et les progrès de la science sont si rapides que les intérêts du Canada ne peuvent être sauvegardés que par un organisme fédéral qui tiendrait compte du bien-être de tous les Canadiens en ce qui concerne l'énergie, qu'elle provienne du charbon, du gaz, du pétrole ou qu'elle soit thermique, nucléaire ou hydro-électrique. Le fait que ce principe ne soit pas reconnu dans ce bill constitue, d'après moi, une trahison du Canada, car

nous sommes rendus à un point où des décisions doivent être prises, du moins étudiées si elles ne sont pas vraiment appliquées, et où un organisme central devrait avoir le pouvoir et la tâche d'examiner ce très important sujet.

Je suis très amèrement déçu que le gouvernement se soit montré tellement négligent pour ce qui est de saisir le problème que pose le besoin d'énergie qu'il n'a inclus d'aucune façon dans ce bill quelque chose de cette nature. Je ne vois rien dans le bill,—je l'ai déjà lu trois fois jusqu'ici,—qui puisse autoriser cet office à fonctionner lorsqu'il aura été établi.

Je ne parlerai pas du tout, contrairement à l'honorable préopinant, du rapport Borden lui-même, mais je pense qu'il serait bon de parler de celui qui était le président de cette commission. Eh! bien si mes renseignements sont exacts, et je pense qu'ils le sont, car je les ai obtenus du bottin du *Financial Post*, M. Borden est président de la *Brasilian Traction, Light and Power Company Limited*, société qui sauf erreur, fait aussi des transactions de gaz au Brésil, président du bureau canadien de la *Norwich Union Life Insurance Company* et de la *Norwich Union Fire Insurance Society Limited*, administrateur de la *Bell Telephone Company of Canada*, de la Banque canadienne de commerce, de la *Canadian Fund Incorporated*, de l'*Investment Fund Limited*, de l'*International Business Machines Company Limited*, de la *National Trust Company* et de la *Massey-Harris-Ferguson*. C'est un homme qui, j'imagine, a énormément d'expérience comme nabab de la finance et de l'industrie. A titre de président de cette Commission royale, il faisait effectivement enquête sur les opérations des nababs de la finance et de l'industrie canadiennes.

Je vais déclarer,—en effet je pense que c'est exact et donc qu'on doit le dire,—qu'en raison de ses connaissances et de son expérience de l'industrie et de la finance, en raison de l'étude qu'il a faite de leurs opérations au Canada, il a soumis ses vœux en tant que commissaire royal en se souciant de ce qui favorise au mieux les intérêts du Canada. Il est plutôt renversant de voir qu'un homme de son expérience et de sa formation estime, après avoir examiné l'œuvre de ses collègues au Canada, que dans l'intérêt du Canada certaines mesures devraient être prises pour protéger les Canadiens. Et pourtant dans la vaste majorité des cas, le gouvernement n'a pas jugé à propos de donner suite aux conclusions et aux vœux de son rapport.

Comme je l'ai dit, je ne vais pas parler du rapport lui-même, dont on a déjà tellement parlé jusqu'ici. Ce que je veux faire, dans le temps qui reste à ma disposition, c'est d'examiner le bill et de porter à l'attention des